

Prix de l'alimentation

temps de voir si cet amendement présente des problèmes de procédure relativement à son admissibilité, je me propose de présenter l'amendement dès maintenant afin de réduire au minimum le temps qu'il faudrait à Votre Honneur pour se prononcer sur son admissibilité.

M. l'Orateur: Je devrais peut-être avertir le député que s'il présente son amendement dès maintenant, il en sera fini de son discours.

M. Atkey: Sur cette mise en garde, monsieur l'Orateur, je consens à retarder la présentation en bonne et due forme de cet amendement. Je pensais que la chose pouvait se faire afin de vous faciliter la tâche de considérer l'admissibilité de l'amendement, mais je retiens votre mise en garde et j'en remets à plus tard la présentation.

Vous ayant fait part, à vous et aux députés de la Chambre, de mon intention, je vais me contenter de paraphraser la portée générale de cet amendement. Il consiste tout simplement à faire renvoyer au comité le second rapport du comité des tendances des prix de l'alimentation, avec mission d'étudier la pertinence et l'effet des fluctuations de plusieurs composantes importantes de l'indice des prix à la consommation pour le mois d'août 1973 en tant qu'éléments responsables au plan national des tendances observées dans les prix des aliments au Canada, ainsi que des questions connexes. Je présenterai mon amendement dans les formes voulues à la fin de mon intervention.

Je vois d'un bon œil, comme proposition générale, l'occasion de participer au débat pour talonner le gouvernement à agir et à remédier à la hausse des denrées alimentaires. Il me semble que si les députés du seul parti de l'opposition à la Chambre n'avaient pas fait savoir qu'ils n'appuieraient pas une motion d'ajournement de la Chambre, celle-ci n'aurait peut-être pas siégé ce soir et eu l'occasion d'au moins tenter d'en venir aux prises avec quelques-uns des problèmes graves auxquels le pays fait face dans le secteur des aliments.

Comme plusieurs députés l'ont déjà mentionné, le comité a travaillé très fort et avant la présentation du premier rapport provisoire à la Chambre le 2 avril dernier et dans la période qui a suivi jusqu'à la remise du deuxième rapport le 25 juillet.

Tant dans le premier que dans le deuxième rapport, un thème revenait souvent dans les recommandations soit que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) devrait faire un certain nombre de choses. Le premier rapport contenait six recommandations et cinq d'entre elles s'adressaient au ministre de la Consommation et des Corporations. Je regrette que le ministre ne soit pas présent à la Chambre ce soir. Le deuxième rapport, présenté à la Chambre le 25 juillet, contenait neuf recommandations et cinq d'entre elles, soit les numéros de trois à sept, s'adressaient elles aussi au ministre.

Donc, dans les deux rapports, dix des quinze recommandations significatives, soit les deux tiers portaient sur ce que le ministre de la Consommation et des Corporations devrait faire. Pendant son absence, je tiens à signaler que le ministre n'est pas resté complètement indifférent devant les recommandations qui lui ont été faites. Il a fourni des fonds à l'Association des consommateurs du Canada, comme le demandait la sixième recommandation du premier rapport, et il a parlé de la possibilité de prendre des mesures pour exiger que les produits alimentaires portent une indication de leur valeur nutritive. Jusqu'ici, il n'a guère fait davantage. C'est à peu près deux sur dix. Le ministre a une moyenne d'environ .200 et il sera bientôt

[M. Atkey.]

bon pour les ligues mineures s'il ne commence pas sous peu à produire à la Chambre.

Examinons certaines recommandations de ce comité que le ministre n'a pas encore mises à exécution. Tout d'abord, je veux parler de la cinquième recommandation du deuxième rapport qui porte sur la mise en vigueur de la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et des règlements en découlant. Cette mesure a été adoptée à la Chambre le 17 mars 1971. Ce sera bientôt le troisième anniversaire de son adoption, mais elle n'a pas encore force de loi. Il y a eu des retards. Le ministre a été réprimandé par le Conseil canadien de la consommation qu'il a lui-même créé. Le Conseil le morigène constamment. Il a promis à certains députés que les règlements seraient bientôt publiés et appliqués, mais il n'a jamais tenu ces promesses.

J'ai remarqué avec intérêt que le ministre, dans son discours de cet après-midi juste avant le dîner, avait fait une promesse: il a dit que les règlements seraient rendus publics pour la première fois le 22 septembre et promis, pour ce que valent ses promesses, que la nouvelle loi entrerait en vigueur d'ici la fin de l'année. Je suis prêt à parier qu'il ne la promulguera pas avant le troisième anniversaire de cette loi, c'est-à-dire le 17 mars 1974. C'est comme cela qu'il a toujours agi.

Examinons la deuxième recommandation que le ministre a négligé de mettre en œuvre. Je veux parler de la 4^e recommandation du deuxième rapport portant sur l'appréciation et l'examen de la guerre des prix de 1969 à 1971 que nous croyions jusqu'à ce soir avoir été entrepris par la direction des enquêtes sur les coalitions. C'est du moins ce que nous pouvons déduire de la lecture du rapport du directeur de ce service. Le ministre a dit ce soir que cette appréciation et cet examen n'ont jamais réellement eu lieu.

Il a laissé le comité croire depuis janvier dernier que le rapport était en voie de préparation, qu'on verrait à tout—il lui a laissé croire que la direction des enquêtes sur les coalitions était à effectuer une évaluation et une révision totales—et il se présente ensuite à la Chambre le 17 septembre disant que la rédaction du rapport n'était pas même commencée. C'est aberrant! J'aurais pensé que le ministre lui-même—qui s'était donné la peine de citer des passages du rapport du directeur afin de s'assurer qu'il n'y relèverait pas la moindre tendance à croire, ou la moindre idée qu'il y avait eu évaluation ou révision, aurait pris connaissance du rapport dans son entier afin de saisir le sens des conclusions que tous les membres du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation ont tirées de ce rapport. Je vais vous citer brièvement un extrait du rapport du directeur, dont certains passages dont le ministre lui-même a négligé de donner lecture dans sa déclaration de cet après-midi. Le directeur affirmait:

La situation des magasins indépendants non associés a continué à se détériorer mais celle des plus petits magasins à succursales et des magasins indépendants associés s'est améliorée du point de vue du marché. Ce développement des structures est allé de pair avec la «guerre des prix» qui s'est produite en 1970 et 1971 même si ses effets complets ne peuvent pas encore être évalués.

● (2010)

Voilà où se termine la citation du ministre. Il aurait dû ajouter ceci: